

LE 24 JANVIER 2022  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillères et conseillers :**

Mmes Guylaine Coursol  
Roxanne Therrien  
Francine Charles  
Émilie Derganc  
Isabelle Gauthier  
Catherine Maréchal  
MM. Michel Lauzon  
Robert Charron  
François Bélanger  
Marc Laurin

**Sont également présents :**

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière  
MM. Mario Boily, directeur général  
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

<b>51-01-2022      Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2022, tel que modifié comme suit :

**Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :**

21. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 457 *Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout*, afin d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à lever toute interdiction d'arrosage et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2507)

**La séance est ajournée, à une date ultérieure, pour les points suivants :**

24. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide financière à l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques. (G8 400) (2511)

27. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2513 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :

- agrandir les limites du périmètre urbain afin d'y inclure le terrain du Camping Donald, dans le secteur de Saint-Canut;
- agrandir l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Récréative », dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)

28. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :
- agrandir les limites du périmètre urbain afin d'y inclure le terrain du Camping Donald, dans le secteur de Saint-Canut;
  - agrandir l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Récréative », dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (2513)
29. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2491 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer la zone H 14-15 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 14-11, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre les classes d'usages « H2 – Habitation bifamiliale » et « H3 – Habitation trifamiliale » de structure jumelée ainsi que la classe d'usage « H4 – Habitation multifamiliale » de structure isolée de 2 étages et d'un maximum de 6 logements. (G8 400)

<b>52-01-2022</b>	<b>Approbation du procès-verbal.</b>
-------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 janvier 2022, tel que présenté.

<b>53-01-2022</b>	<b>Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 6 au 19 janvier 2022.

D'accepter le dépôt du rapport relatif aux contrats accordés de gré à gré, à la disposition d'actifs, au règlement de litige ainsi qu'au règlement de griefs par la direction générale, daté du 21 janvier 2022.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 11 au 24 janvier 2022 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	4 590 311,25 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	69 032,47 \$
• TOTAL.....	4 659 343,72 \$

<b>54-01-2022</b>	<b>Octroi d'une aide financière à « Écoute agricole des Laurentides ». (G5 500 N15262)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QU'Écoute agricole des Laurentides est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir un service de première ligne d'écoute

et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales;

CONSIDÉRANT QUE grâce à une approche proactive et adaptée au milieu agricole, l'organisme intervient auprès de ces personnes et sensibilise le milieu sur la santé mentale dans le but de prévenir la détresse psychologique et de favoriser le bien-être;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel consent à verser une aide financière au montant de 25 000 \$, suite à une demande présentée par « Écoute agricole des Laurentides », pour le soutien des entrepreneurs agricoles.

<b>55-01-2022</b>	<b>Quote-part spéciale payable à la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert ». (G3 312 U4 N1039 et G5 213)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT la demande de la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert » concernant une quote-part spéciale relativement à la COVID-19 pour l'année 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

De verser à la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert » la somme de 42 712,25 \$ à titre de quote-part spéciale reliée à la COVID-19 pour l'année 2020.

<b>56-01-2022</b>	<b>Aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Plan d'action 2022 » (FSD-2022-01). (G5 500 N15601 #116501)</b>
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 128 490 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Plan d'action 2022 », la valeur totale du projet étant de 216 290 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

<b>57-01-2022</b>	<b>Acceptation finale de travaux.</b>
-------------------	---------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues de l'Aigue-Marine (lot 6 042 281), du Rubis (lot 5 943 210) et de la Turquoise (lot 5 943 240), secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil

« Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » par la résolution numéro 38-01-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. »; **(X3 S12 N15244)**

- b) d'infrastructures municipales sur la rue du Corail (lot 6 258 329), secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » par la résolution numéro 569-07-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. ». **(X3 S12 N15443)**
- c) d'infrastructures municipales sur les rues du Corail (lot 6 168 005), du Rubis (lot 6 168 006) et de la Turquoise (lot 6 168 007), secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « Consultants Mirtec » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » par la résolution numéro 52-01-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Talbot inc. » **(X3 S12 N15431)**

<b>58-01-2022</b>	<b>Autorisation de dépenses pour l'achat de licences informatiques. (G2 310 U4 N15678)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au regroupement d'achat avec le « Centre de services partagés du Québec », le tout en vertu de la résolution 56-01-2019;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offre a été complété par le « Centre de services partagés du Québec » et qu'il y a lieu d'autoriser la dépense à la firme « ITI inc. (informatique Procontact »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense au montant approximatif de 86 916,13 \$, incluant les taxes, pour l'année 2022, et le paiement à la firme « ITI inc. (informatique Procontact) », pour l'achat de licences informatiques, tel qu'il est plus amplement détaillé à la réquisition TI-00023, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, tout document y relatif.

<b>59-01-2022</b>	<b>Soumission relative au préachat de potences pour les lumières de rue sur poteaux de bois d'utilités publiques pour les années 2022 à 2026 inclusivement. (2021-071) (X3 412 U3 N15744)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lumidaire inc. », la soumission relative au préachat de potences pour les lumières de rue sur poteaux de bois d'utilités publiques pour les années 2022 à 2026 inclusivement, pour des prix unitaires de 410,46 \$, incluant les taxes, pour l'année 2022, suite à leur soumission ouverte le 18 janvier 2022.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-071 préparé le 6 décembre 2021 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 412 U3 N15744, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>60-01-2022</b>	<b>Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot appartenant à « Nathalie Dagenais », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N2324 #110984)</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation de « Nathalie Dagenais », ou de tout autre propriétaire, à des fins de travaux de voirie pour le réaménagement de la rue Charles, une partie du lot 2 654 282, dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'il appert à une description technique et à un plan préparé le 19 mai 2021 par Martin Larocque, arpenteur-géomètre, sous le numéro 4704 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater le directeur général à entreprendre toutes négociations pour l'acquisition de gré à gré de la partie de lot et à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

De mandater la firme d'avocats « Lalonde Geraghty Riendeau inc. » pour entreprendre les procédures en expropriation et représenter la Ville de Mirabel.

<b>61-01-2022</b>	<b>Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs permettant une modification à l'horaire de travail de la fonction d'agent de communication au Service des communications. (G4 611 S30)</b>
-------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser Mario Boily, directeur général et Mélissa Gutières, directrice du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs pour permettre une modification à l'horaire de travail de la fonction d'agent de communication au Service des communications.

<b>62-01-2022</b>	<b>Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec « La Compagnie électrique Lion (usine) ». (X3 512 U4 N15758)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, avec « La Compagnie électrique Lion (usine) », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 24 janvier 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

<b>63-01-2022</b>	<b>Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec « La Compagnie électrique Lion (centre d'innovation) ». (X3 512 U4 N15758)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, avec « La Compagnie électrique Lion (centre d'innovation) », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 24 janvier 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

<b>64-01-2022</b>	<b>Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec la compagnie « Uni planage de Laval inc. » (X3 512 U4 N15757)</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, avec la compagnie « Uni planage de Laval inc. », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 24 janvier 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

<b>65-01-2022</b>	<b>Signature d'une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec la compagnie « 9443-0816 Québec inc. (Recyclage de métaux) ». (X3 512 U4 N15755)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées, avec la compagnie « 9443-0816 Québec inc. (Recyclage de métaux) », tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 24 janvier 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

<b>66-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement abrogeant le règlement numéro 1737 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et spéciales relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment relié au domaine récréotouristique et d'affaires dans une partie de la zone ZOP 2-27 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2496)</b>
-------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement abrogeant le règlement numéro 1737 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et spéciales relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment relié au domaine récréotouristique et d'affaires dans une partie de la zone ZOP 2-27.*

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

<b>67-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour l'ensemble du territoire et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2497)</b>
-------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment industriel, pour l'ensemble du territoire.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

<b>68-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement abrogeant le règlement numéro 2091 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment relié au domaine récréotouristique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mirabel et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2498)</b>
-------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement abrogeant le

règlement numéro 2091 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales relativement à la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment relié au domaine récréotouristique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mirabel.*

À cet égard, monsieur le conseiller Marc Laurin dépose un projet de règlement.

<b>69-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2464 <i>Établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire afin de préciser la catégorie de bâtiment industriel reliée à l'électrification des transports qui est admissible au programme et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2499)</i></b>
-------------------	---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2464 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire afin de préciser la catégorie de bâtiment industriel reliée à l'électrification des transports qui est admissible au programme.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

<b>70-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement dans le domaine de l'aéronautique et de l'électrification des transports et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2510)</b>
-------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement à la construction ou l'agrandissement dans le domaine de l'aéronautique et de l'électrification des transports.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

<b>71-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2242 concernant les modalités de publication des avis publics et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2508)</b>
-------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Émilie Derganc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2242 concernant les modalités de publication des avis publics.

À cet égard, madame la conseillère Émilie Derganc dépose un projet de règlement.

<b>72-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin de modifier la limite de vitesse de la rue de Saint-Augustin, entre les rues Filion et Charlemagne, à 30 km/h, dans le secteur de Saint-Augustin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2509)</b>
-------------------	---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Catherine Maréchal qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 717 *concernant la sécurité routière*, afin de modifier la limite de vitesse de la rue de Saint-Augustin, entre les rues Filion et Charlemagne, à 30 km/h, dans le secteur de Saint-Augustin.

À cet égard, madame la conseillère Catherine Maréchal dépose un projet de règlement.

<b>73-01-2022</b>	<b>Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2512 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets visés par le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)</b>
-------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2512 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets visés par le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

De remplacer, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, la procédure de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public. Selon cette consultation écrite, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis public.

<b>74-01-2022</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets visés par le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2512)</b>
-------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets visés par le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

<b>75-01-2022</b>	<b>Adoption du second projet de règlement numéro PU-2489 modifiant règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– permettre les centres de conditionnement physique (C5-01-06) dans la zone C 2-39 dans le secteur de Saint-Janvier;</li> <li>– permettre le service de lettrage de véhicules automobiles (C10-02-19) ainsi que la fabrication d'enseignes, de panneaux-réclame et service de lettrage sur vitrines, enseignes ou sur véhicules (I1-18-08) dans la zone C 11-2, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)</li> </ul>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 13 décembre 2021 un premier projet de règlement numéro PU-2489 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2489 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, en vertu de la résolution numéro 923-12-2021, la consultation ayant eu lieu le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire a été formulé, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2489, le tout sans modification.

<b>76-01-2022</b>	<b>Adoption du règlement numéro U-2487 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à prévoir, notamment, plusieurs règles relatives à l'exploitation des carrières et sablières, ainsi qu'aux opérations de remblai effectuées dans ces carrières et sablières, en plus de prévoir que l'absence de droit acquis relativement aux opérations de remblai, de déblai ou de rehaussement ne limite pas les droits acquis relatifs aux usages dûment autorisés pour les carrières et des sablières. (G8 400)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021, le projet de règlement numéro PU-2487 a été adopté et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2487 a fait l'objet d'une consultation publique et écrite et que le second projet de règlement numéro PU-2487 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 13 décembre, avec modifications, soit en remplaçant l'article 3 et en abrogeant les articles 4 et 5;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2487 nous est parvenue au plus tard le 13 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2487, tel que présenté.

<b>77-01-2022</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2502 autorisant des travaux de réaménagement de l'intersection constituée de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et la rue et le chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, de conception et d'accompagnement technique, de surveillance et autres études, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2022, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2021-090 de le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021 à l'effet que toute procédure d'enregistrement, peut faire l'objet d'une décision du conseil municipal, pour remplacer cette procédure d'enregistrement, par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2502, tel que présenté.

De remplacer, la procédure d'enregistrement par une procédure de réception de demandes écrites d'une durée 15 jours suivant la publication d'un avis public à cet effet.

<b>78-01-2022</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2505 autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux de voirie pour l'année 2022, autorisant à ces fins une dépense de 17 325 000 \$, un emprunt de 12 643 000 \$ et appropriant un montant de 4 682 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. (G8 400)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 janvier 2022, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2505, tel que présenté.

<b>79-01-2022</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2506 modifiant le règlement numéro 1674 concernant la sécurité publique sur le territoire de la ville de Mirabel afin d'ajouter une disposition concernant l'usage des patinoires extérieures par des non-résidents. (G8 400)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement fait l'objet des modifications suivantes, soit, à l'article 1, de remplacer le mot « ordonner » par « demander » et de retirer les mots « d'ordonnance »;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2506, tel que modifié.

**80-01-2022      Embauche au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'embaucher Maud Deslauriers, au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps partiel, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

**81-01-2022      Embauche au poste d'agent de communication au Service des communications. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'embaucher Gabrielle-Rose Girard, au poste d'agent de communication au Service des communications, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

**82-01-2022      Nomination au poste capitaine aux enquêtes au Service de police. (G4 200)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Karine Bazinet, au poste de capitaine aux enquêtes au Service de police, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par le Service des ressources humaines.

**83-01-2022      Abolition de poste au Service des ressources humaines. (G4 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'abolir un poste de conseiller ressources humaines au Service des ressources humaines, et ce, à compter du 24 janvier 2022.

**84-01-2022      Modification d'un poste et nomination au poste de conseillère principale au Service des ressources humaines. (G4 110 et G4 200)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De modifier le poste de conseiller ressources humaines par le poste de conseillère principale ressources humaines au Service des ressources humaines, à titre de cadre intermédiaire et d'y nommer Mylène Modérie.

<b>85-01-2022</b>	<b>Création de postes au Service des ressources humaines. (G4 110)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De créer un poste de coordonnateur en relations de travail au Service des ressources humaines, à titre de professionnel non syndiqué à temps plein.

De créer un poste d'agent de bureau, personne salariée régulière à temps plein, au Service des ressources humaines, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel.

<b>86-01-2022</b>	<b>Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Centre équestre l'Or Jaune (Mélanie Dion) » concernant les lots 1 692 156 et 1 692 157, en bordure de la Côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 112 103) (A-2022-001)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole des lots à l'étude et des lots avoisinants :  
Les lots à l'étude ainsi que les lots avoisinants comportent des sols de différentes classes variant entre 2 et 5. La majorité du secteur et spécifiquement le site visé par la demande comporte des sols de classe 4 avec des limitations en lien avec le manque d'humidité et la basse fertilité. Par contre, une certaine portion du site est aussi composée de sol de classe 2 comportant peu de limitation.
- b) Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture :  
Le site visé par la demande a été exploité à des fins de sablière entre 2008 et 2013. Depuis, au dire des propriétaires, il a été impossible de le remettre en culture. C'est pourquoi ils désirent l'utiliser pour l'organisation de compétitions équestres, ce qui constitue une activité connexe à leur activité agricole d'élevage équin.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :  
Puisque la demande vise un projet directement lié à l'élevage équin présent sur le site, elle devrait avoir un impact positif sur les activités agricoles existantes. De plus, de par la nature temporaire de l'activité et du fait qu'elle n'a pas d'impact sur le calcul des

distances séparatrices, elle n'aura pas d'impact sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :  
À notre connaissance, le projet n'a pas d'impact particulier en matière d'environnement.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :  
Étant donné que l'usage demandé est directement lié aux activités du centre équestre, il ne peut pas se tenir ailleurs que sur le terrain du centre équestre.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :  
Le projet proposé n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté agricole puisqu'il est temporaire et lié à une entreprise agricole.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :  
Le projet n'implique pas la perte de superficie cultivée puisque le terrain n'est pas cultivé, de plus, il s'agit d'une activité temporaire, la remise en culture sera toujours possible après la tenue des compétitions.
- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :  
La demande n'a pas pour effet de modifier la dimension d'une propriété foncière, ce critère n'est donc pas applicable.
- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :  
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.  
N/A
- k) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :  
Au PDZA le site visé par la demande se situe dans un secteur agricole déstructuré. Le projet cadre avec l'objectif 12 du plan d'action qui vise à soutenir les entreprises de l'industrie équestre.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par « Centre équestre l'Or Jaune (Mélanie Dion) », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, en bordure de la Côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service

de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour l'organisation de compétitions équestres durant la saison estivale.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

<b>87-01-2022</b>	<b>Interdiction de stationner sur la place Pineault, de la rue Leblanc jusque devant les boîtes aux lettres, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412 Saint-Canut)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la place Pineault, afin de permettre l'accès sécuritaire aux boites aux lettres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement sur la place Pineault, de la rue Leblanc jusqu'au lot 6 340 143, dans le secteur de Saint-Canut, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

<b>88-01-2022</b>	<b>Interdiction de stationner sur la rue Bastien, des deux côtés, entre le boulevard de Saint-Canut et la rue des Roitelets, et du côté ouest de la rue Bastien, entre la rue des Roitelets jusqu'au cul-de-sac, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement sur les rues Bastien, afin de permettre une meilleure circulation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement sur la rue Bastien, des deux côtés, entre le boulevard de Saint-Canut et la rue des Roitelets, et du côté ouest de la rue Bastien, entre la rue des Roitelets jusqu'au cul-de-sac, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

<b>89-01-2022</b>	<b>Autorisation de la tenue de compétitions équestres durant la saison estivale par « Centre équestre l'Or Jaune ». (X5 300)</b>
-------------------	--

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.3.12 du règlement de zonage numéro U-2300, les événements spéciaux (fêtes foraines, cirques, festivals et autres événements similaires) doivent être autorisés par le Conseil municipal à titre d'usage complémentaire temporaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la tenue de compétitions équestres durant la saison estivale par « Centre équestre l'Or Jaune », au 19081, Côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux risques et périls des propriétaires des terrains et des organisateurs et promoteurs de l'événement, la Municipalité ne pouvant être tenue responsable relativement à la tenue dudit événement.

<b>90-01-2022</b>	<b>Nomination d'un membre désigné par la Ville à la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM). (G3 300 N3300) (G3 300 U2 N7529)</b>
-------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Sébastien Gauthier à titre de membre désigné par la Ville au conseil d'administration de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) en remplacement de Louise Lavoie, et ce, à partir du 28 janvier 2022.

<b>91-01-2022</b>	<b>Nomination de membre du comité stratégique en habitation abordable du conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides. (G3 300 U2 N7529 et G3 312 U5 N1654)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté, le 15 juin 2021, un projet FRR visant à stimuler le développement et l'innovation Laurentienne en matière d'habitation abordable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être soutenu par un comité stratégique dont les objectifs sont notamment de :

- soutenir l'élaboration de la vision régionale des besoins en matière d'habitation abordable;
- identifier les approches stratégiques locales et régionales visant à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables;
- valider le plan d'affaires d'un projet de mise sur pied d'un organisme de soutien au développement de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté de participer à la signature d'une entente avec le MAMH et le CPÉRL portant sur un projet de

développement et d'innovation pour l'habitation abordable dans les Laurentides en vertu de la résolution 892-11-2021;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC de la région des Laurentides est appelée à désigner formellement deux personnes provenant du milieu municipal, d'un Office municipal d'habitation (OMH) ou encore de toute autre organisation de son choix œuvrant sur son territoire, afin de la représenter dûment au sein de ce comité stratégique;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu l'organisation d'un Forum sur l'habitation abordable dans la région des Laurentides au printemps 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Guylaine Coursol, conseillère municipale à la Ville de Mirabel, et Annick Lorrain, Directrice générale de la Corporation de développement communautaire de Mirabel, au sein du comité stratégique en habitation abordable du conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides.

De modifier l'annexe « I » de la résolution numéro 965-12-2021 pour ajouter la ligne suivante :

Comité	Membre Conseil Mirabel	Substitut	Durée mandat
Comité stratégique en habitation abordable du conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides	Guylaine Coursol		Indéterminée

<b>92-01-2022</b>	<b>Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat. (G3 312 N1059 et X4 213)</b>
-------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concertés pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté, le 12 mars 2021, la déclaration suivante :

**Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.**

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

**Les changements climatiques exigent des réponses locales.**

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

**Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.**

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

**Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.**

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

**Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.**

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

**En conséquence, nous, élu·es et élus de la Ville de Mirabel, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.**

Il est proposé et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

<b>93-01-2022</b>	<b>Délégation au congrès 2022 de l'Union des Municipalités du Québec en ce qui concerne la participation des membres du conseil municipal et autorisation des dépenses relatives. (G3 312 N1059)</b>
-------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De déléguer, Michel Lauzon, Guylaine Coursol, Robert Charron, François Bélanger, Roxanne Therrien, Émilie Derganc, Isabelle Gauthier, Marc Laurin et Catherine Maréchal, membres du conseil municipal, à titre de représentants de la Ville, pour participer au congrès annuel 2022 de l'Union des Municipalités du Québec du 12 au 13 mai 2022 et d'autoriser les dépenses relatives à leur participation et liées à leur fonction.

#### **Dépôt de documents.**

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie en date du 20 janvier 2022; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2022-01-20 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate. (G1 211 101 120 N11458)

#### **Affaires nouvelles.**

#### **Parole aux conseillères et conseillers.**

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

#### **Période de questions.**

On procède à la période de questions écrites.

#### **94-01-2022      Ajournement de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'ajourner la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Patrick Charbonneau, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière